

Termes et Conditions, Saison 2012 (sauf modifications ultérieures éventuelles)

1. Le Propriétaire, dont le nom figure sur le contrat de location en tant que loueur, offre le logement ("Le Logement ") pour les locations saisonnières, comme décrit sur la fiche descriptive, au locataire (" Le Client "). Cette offre est assujettie aux confirmations écrites. Martin Holmes / Accord Services est mandaté par Le Propriétaire pour effectuer des publicités pour Le Logement, sur Internet ou tout autre support, et d'enregistrer des réservations de leur part. **Le contrat de location est entre le Client et le Propriétaire.** Le Propriétaire peut être représenté sur place par une personne mandatée pour la gestion des locations.
2. Le descriptif du Logement est donné en toute bonne foi, basé sur les renseignements fournis par le Propriétaire, cependant il est de la responsabilité du Client de juger de la convenance du Logement et de demander tout renseignement qu'il juge pertinent, au moment de la réservation.
3. Pour réserver Le Logement, Le Client doit remplir et signer **deux exemplaires** du contrat de location et les faire parvenir et effectuer le règlement des arrhes (25% du prix de la location). Les arrhes ne sont pas remboursables. Ce paiement sera effectué par carte bancaire par téléphone. D'autres méthodes de paiement peuvent être accordés et assujettis à des frais supplémentaires. Dès réception du contrat et des arrhes, le Client recevra un exemplaire du contrat contre signé et un reçu pour les arrhes. **Ceci est l'acceptation formelle de la réservation.** Si le contrat de location n'est pas reçu dans un délai de **21 jours** à partir de la réservation initiale, Le Propriétaire se réserve le droit de considérer la réservation tacitement annulée.
4. Le solde de la location est redevable **huit semaines** avant le commencement de la location. Si le règlement n'est pas reçu à la date d'échéance plus 14 jours, le Propriétaire se réserve le droit d'annuler la réservation par écrit et de prendre des mesures pour relouer la période. Dans ce cas, la clause 7 des termes et conditions sera appliquée. Des réservations effectuées à moins de huit semaines avant le début de la location nécessitent un règlement total au moment de la réservation.
5. Tous les frais inhérents à la location (téléphone, location de draps, supplément chauffage, supplément ménage, taxe de séjour) doivent être réglés sur place au Propriétaire avant de quitter les lieux.
6. Une caution est demandée pour chaque location afin de dédommager d'éventuels dégâts subvenant au Logement et/ou mobilier et/ou à son équipement et dans le cas où le ménage n'est pas effectué de façon correcte au moment du départ ou dans le cas de non-paiement des frais. Cependant, le montant de la caution ne limite pas les dédommagements du Client au Propriétaire en cas de dégâts supérieurs à la caution. Le Propriétaire doit justifier toutes les sommes retenues et rendre au Client la totalité ou la partie restante de la caution dans les 15 jours suivant le départ. Le montant de la caution applicable au Logement et ces modalités de paiement et de récupération sont indiqués sur la fiche descriptive et sur le contrat de location. La caution est une partie intégrale du contrat entre Le Client et Le Propriétaire. Accord Services ne prend pas part dans l'établissement ou la médiation des déductions jugées dues par Le Propriétaire. **Le Propriétaire se réserve le droit de refuser l'entrée au Logement en cas d'absence de la caution requise.**
7. Dans le cas d'une annulation par le Client ou selon la clause 4 ci-dessus le Client restera redevable de la totalité du prix de location. La redevance pourrait être levée et/ou un solde remboursé uniquement si le Propriétaires parviendront à relouer la période concernée. Toutes pertes et frais encourus seront déduits des remboursements. Le Client est fortement conseillé d'avoir une assurance voyage incluant une couverture annulation.
8. Le Client accorde qu'il prendra une assurance voyage multi-risques comprenant la responsabilité civile, pour tous ses colocataires, car, dans la législation Française, ceci n'est pas couvert par l'assurance du Propriétaire. Le Client fournira un justificatif de cette assurance à l'arrivée ou à l'avance si convenu ainsi. **Le Propriétaire se réserve le droit de refuser l'entrée au Logement en cas d'absence de ce justificatif.**
9. La période de location commencera à 17h le premier jour et finira à 10h le dernier jour. **Le Propriétaire ne sera pas tenu à donner l'accès au Logement avant l'heure indiquée et le Client ne sera pas en droit d'occuper les lieux après l'heure indiquée.** Tout heure d'arrivée tardive devra être signalée au Propriétaire.
10. Le nombre maximum de personnes séjournant dans le Logement ou utilisant les équipements associés ne doit pas dépasser la capacité indiquée dans la fiche descriptive, sauf si Le Propriétaire donne son accord par écrit (ceci inclut des matelas et lits de camp supplémentaires, des tentes, caravanes et camping cars). **Toute modification au nombre de personnes indiqué sur le contrat de location doit être signalée au préalable. D'éventuels visiteurs doivent être signalés au Propriétaire au préalable et sont acceptés uniquement avec l'accord du Propriétaire et selon les termes qu'il souhaite imposer.**
11. Le Client s'engage à respecter le Logement et les équipements associés et à être le garant du respect de ses colocataires pour la tranquillité des Logements voisins et de s'assurer qu'ils ne causent aucun dommage et/ou blessure aux autres et de respecter toute réglementation interne aux lieux. **Le Client s'engage à laisser le Logement dans un état propre et rangé à la fin de la période de location. Le Propriétaire se réserve le droit de retenir une déduction sur la caution pour couvrir le nettoyage supplémentaire si Le Client laisse le Logement dans un état non acceptable. Le Propriétaire sera le seul juge de ce fait. L'option du service nettoyage en fin de séjour ne dispense pas Le Client de ses obligations de laisser le Logement dans un état raisonnable.**
12. Le Client s'engage à assurer la sécurité de ses colocataires à tout moment et en particulier la sécurité des enfants en bas âge et des personnes ne sachant pas nager, près de la piscine et/ou point d'eau. Quelque soit les dispositifs de sécurité de la piscine, réglementaires ou pas, le Client doit s'assurer de la convenance de tout les équipements à ses besoins avant de réserver. Le Client accorde qu'un dispositif de sécurité ne remplace pas une vigilance accrue à tout moment.
13. Le Client informera Le Propriétaire, sans tarder, de tout manquement ou défautuosité du Logement ou panne d'équipement ou appareil du Logement et des équipements associés pour que des dépannages puissent être effectués le plus rapidement possible. Aucune réclamation ne sera acceptée concernant les manquements ou défautuosités non signalés au moment de leur découverte. **Toute réclamation doit être adressée au Propriétaire, en tant que louer, celle ci dépendant uniquement du contrat établi avec le Propriétaire. Toute réclamation est indépendante des services de publicité et d'administration fournis par Accord Services.**
14. Le Propriétaire ou Accord Services ne sera pas redevable au Client ;
 - Pour tout manquement ou défautuosité temporaire dû aux services publics ou survenant aux équipements ou appareils du Logement et ses équipements associés.
 - Pour toute perte, tout dommage ou blessure résultant des conditions climatiques, émeutes, guerres, grèves ou autre circonstance en dehors du contrôle du Propriétaire ou de Accord Services.
 - Pour toute perte, tout dommage ou inconvéniement causés au et/ou subis par Le Client si Le Logement est détruit ou considérablement endommagé avant le commencement de la période de location et dans ce cas Le Propriétaire remboursera tout montant déjà perçu concernant la location dans un délai de 7 jours suivant la notification d'annulation de la location.
15. En aucune circonstance, la responsabilité du Propriétaire ou Accord Services n'excédera le montant perçu pour la location.